

CHARTRE DE QUALITÉ ARCHITECTURALE et PAYSAGÈRE

Port de Lyon Edouard Herriot

Prescriptions

mai 2008



Agence Humbert David

Passagers des Villes

ARCHITECTURE - URBANISME - PAYSAGE

INTRODUCTION.....	3
A.....	4
Accès parcelles privées.....	4
Aire de livraison et de stockage.....	5
Bâtiment.....	6
Couleur.....	6
Enseignes.....	6
Façades.....	7
Hauteurs.....	8
Toiture.....	8
Volumétrie.....	9
C.....	9
Cône de vue.....	10
Couleur.....	11
Darse.....	12
Darse.....	12
Fond de darse.....	12
Môles.....	13
E.....	14
Espaces verts.....	14
Espaces en attente.....	16
F.....	17
Fleuve.....	17

Gestion environnementale.....	18
Confort thermique.....	18
Gestion de l'eau de pluie.....	18
Lumière naturelle.....	18
Renouvellement de l'air et climatisation.....	18
I.....	19
Implantation.....	19
Limite.....	20
Parcelle privée/espace commun.....	20
Parcelles privées.....	21
M.....	22
Matériaux.....	22
P - Q - R - S.....	23
Parking privatif.....	23
Secteurs.....	24
Végétaux.....	25
Végétaux.....	25
Essences.....	25
Surfaces végétalisées.....	26

Le dossier «Prescriptions»

Ce document opérationnel est issu du schéma stratégique qui établit les règles d'aménagement à respecter pour tout amodiatrice désirant s'installer dans le PLEH.

Il est présenté sous forme de glossaire, aborde toutes les problématiques d'aménagement et traite les thématiques/contraintes communes à tous les secteurs et à tous types d'opérations. **Ces prescriptions prodiguent de manière globale des préconisations, conseils mais aussi des obligations, interdictions à respecter, inscrites en couleur rouge dans le texte suivant.**

Ce document est destiné à être annexé aux COT.
Il est complété des planches suivantes.

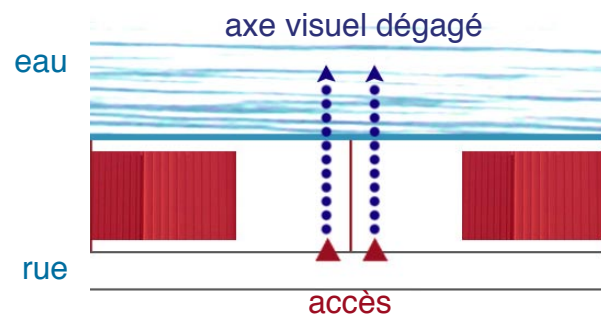
Les planches d'applications par «Secteur» (les secteurs étant des entités géographiques distinctes identifiées à l'intérieur du Port, voir p. 24).

Ces cinq planches découpées par secteur mettent en situation certaines règles d'aménagement en les explicitant en fonction des caractéristiques propres à la morphologie, au positionnement et au fonctionnement de chacun des secteurs. Elles synthétisent les thématiques abordées par secteur pour pouvoir se référer précisément au dossier «prescriptions».

Ces documents, dossier et planches par secteurs ne se substituent pas mais complètent le PLU.

Accès

Principe de positionnement



Accès parcelles privées

Le positionnement des accès, un outil pour établir un lien visuel entre l'espace commun de la rue et l'eau.

Les accès doivent être préférentiellement situés sur un axe visuel dégagé reliant l'espace rue à l'espace fluvial : darses, fleuve.

Le traitement des accès, un outil pour rythmer la rue.

Le seuil entre les parcelles privées et l'espace commun doit être matérialisé afin de faciliter la lisibilité des accès.

Cet effet peut être obtenu de plusieurs façons :

- Traitement spécifique des portails d'entrée.

Une harmonie entre la clôture et le portail doit être obligatoirement maintenue : adéquation des gabarits (la hauteur du portail ne doit pas excéder celle de la clôture), matériaux, couleurs,... Se référer p.20 à Clôture.

- Traitement spécifique de la surface du sol au niveau de l'entrée.



Contre-exemple : une construction obs-true la vue vers la Darse n°2



Exemple de traitement de l'accès : ZA La Saulaie



Contre-exemple : des casiers béton en mauvais état le long de la limite.



Rue de Sète, Port Edouard Herriot - un espace de stockage bien positionné le long de la limite séparative et bien traité avec des casiers béton.

Aire de livraison et de stockage

Concevoir les aires de livraison et de stockage comme partie intégrante de l'aménagement de la parcelle.

Tout type d'espace de stockage doit être bien ordonnancé afin qu'il puisse rester visible depuis l'espace commun - identification et organisation des zones de stockage, systèmes de casiers, bacs, écrans, rayonnages,...

L'implantation des espaces de stockage à proximité immédiate de la limite avec l'espace commun de la rue est déconseillé.

Dans le cas où cette disposition ne pourrait pas être respectée, **une attention particulière de la façade sur rue** sera obligatoirement à prévoir : traitement qualitatif et ordonnancé des faces visibles depuis la rue.



Derichebourg - Port E. Herriot - Lyon

Enseignes

Principe de positionnement



La qualité du parc bâti, un outil pour valoriser le paysage et l'activité portuaire.

Les bâtiments sont un composant majeur du paysage portuaire, ils participent à la qualification de l'ensemble de la zone. Leur qualité formelle s'évalue aussi bien séparément que dans un ensemble bâti, de par leur capacité à coexister harmonieusement et à consolider un paysage cohérent et qualitatif.

Il est ainsi important de trouver le bon équilibre entre le singulier qui pourrait distinguer les entreprises l'une de l'autre, et des règles communes qui peuvent composer un paysage global.

Tout volume bâti, principal, annexe ou local technique, doit faire l'objet de contraintes équivalentes pour son implantation, son traitement,...

Couleur

Le choix de la colorimétrie doit se faire en fonction de la position du bâtiment dans le site portuaire. (Se reporter p.11). Dans tous les cas pour les grands volumes un maximum de cinq couleurs est préconisé ; les petits volumes un maximum de deux couleurs est préconisé.

Enseignes

Inscrire les enseignes dans la composition de la façade comme des éléments architecturaux à part entière.

Positionnement : L'enseigne doit être située obligatoirement dans le tiers supérieur de la façade.

Nature : L'écriture en lettres boîtiers est préconisée.

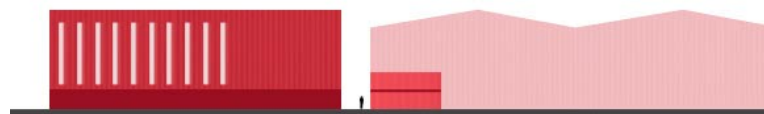
La taille de l'écriture ne doit pas dépasser 1/6 de la hauteur du bâtiment. Les supports en surfaces planes type panneaux sont interdits.



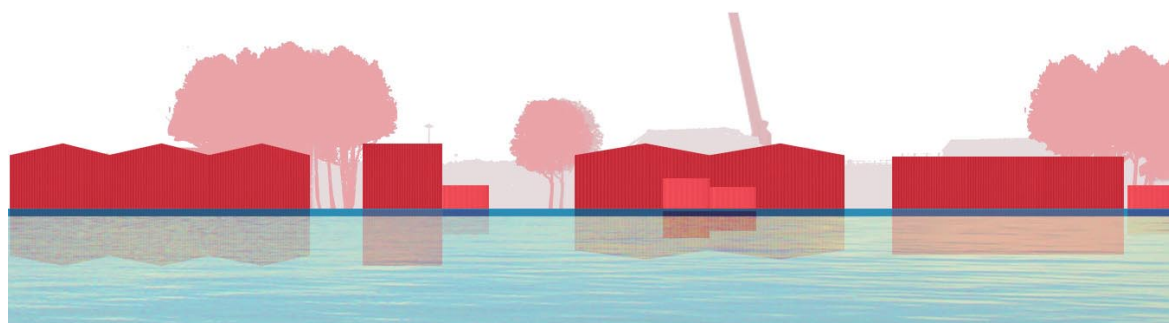
Port de Gennevilliers - Les différents entrepôts composent un ensemble très harmonieux : gabarits, rythmes, couleurs, simplicité du traitement,...

Façade rue

Principe de composition : offrir une composition à l'échelle urbaine.

**Façade quai**

Principe de composition : offrir une composition à l'échelle portuaire, consolider un ensemble paysager.

**Façades**

Le traitement des façades, une réponse aux enjeux spécifiques du lieu.

Les deux façades de représentation faisant l'objet d'un traitement spécifique sont la façade rue et la façade quai. Néanmoins dans un souci de cohérence d'ensemble bâti, toutes les façades d'une construction doivent faire l'objet d'un traitement de qualité.

La façade rue

Créer une accroche sur la rue avec des façades plus animées afin de structurer des voiries urbaines.

La façade doit participer à la qualification des espaces communs. A l'échelle de proximité comme à l'échelle du linéaire intégral de la voirie, elle doit offrir une lecture harmonieuse. Un agencement dynamique d'ensemble et un soin de détail sont demandés.

Des linéaires trop importants de surfaces opaques et monotones sont déconseillés.

La façade quai

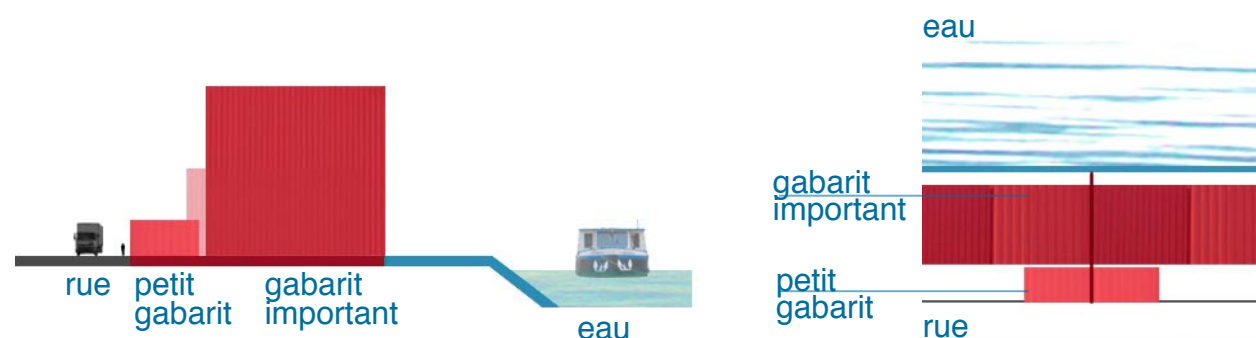
Avec un traitement simple et approprié, le bâtiment doit s'inscrire de façon harmonieuse dans le front paysager le long de l'eau.

Les volumes sont ici perçus depuis la rive opposée de la darse ou du fleuve. Cette mise en distance demande un traitement plus unitaire de la façade dont l'objectif principal est son inscription harmonieuse dans le front paysager de la darse ou du fleuve.

Les façades doivent être traitées dans le souci de mettre en valeur la singularité du site. Le rapport entre le bâtiment et l'eau est particulièrement intéressant – la composition avec le reflet, avec la matérialité de l'élément eau,...

Coupe/Plan principe

Ordonnancement de différents gabarits



Hauteurs

Ordonner les différents gabarits en fonction de l'échelle de lecture du lieu.

La hauteur et le gabarit des bâtiments sont le plus souvent issus des besoins fonctionnels et de process industriel.

Positionnement : Dans le souci d'une composition urbaine appropriée côté rue et côté darse il est préférable d'implanter les bâtiments-petits gabarits à proximité de l'espace commun de la rue, alors que les gabarits plus importants prennent place le long de l'eau.

Toiture

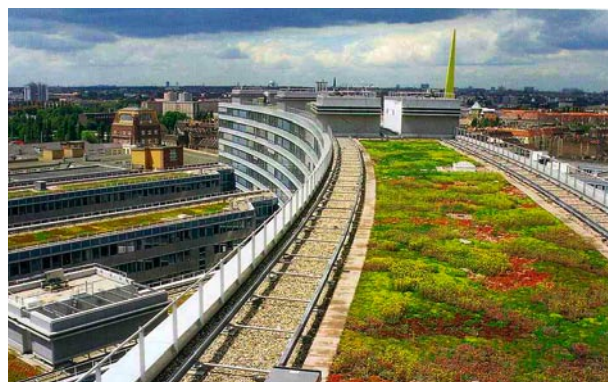
Concevoir la toiture comme la cinquième façade du bâtiment.

La toiture doit faire l'objet d'un traitement soigné : insertion des éventuels éléments techniques émergents, traitement des surfaces,...

Il est conseillé :

Pour les petits volumes : toiture végétalisée,

Pour les grands volumes : toiture végétalisée, panneaux solaires, ou autre investissement de surfaces issues d'une réflexion environnementale.



La toiture végétalisée : une meilleure insertion du volume, une capacité de stockage de l'eau pluviale, une isolation thermique renforcée.



Les panneaux solaires, un investissement de grande surface de toiture économiquement avantageux et efficace pour l'environnement.

Volumétrie

Le traitement des volumes doit correspondre à leur échelle de lecture.

Les petits volumes doivent être traités avec simplicité : forme et langage architectural,

Les grands volumes doivent être composés de façon à atténuer et limiter leur effet massif : rythme de la construction par une variation de volumes, de matériaux, d'ouvertures,...

Les silos doivent être traités avec un soin particulier, car ils constituent des repères visuels à l'échelle du site.

Attention : Si des modules préfabriqués sont envisagés, leur aspect doit répondre à la même exigence qualitative que les bâtiments traditionnels.



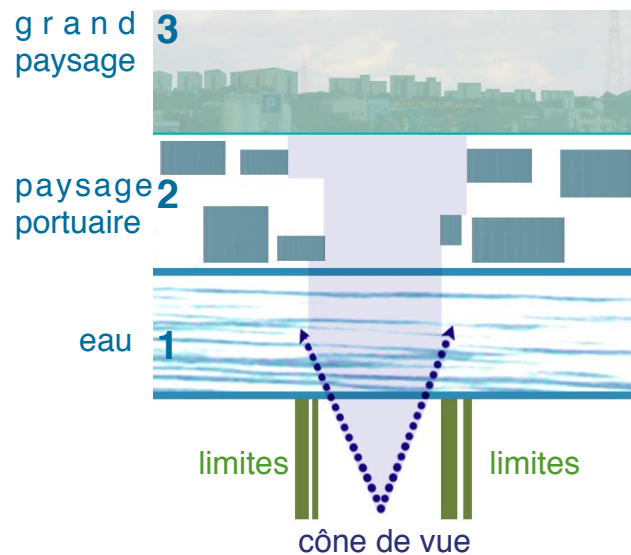
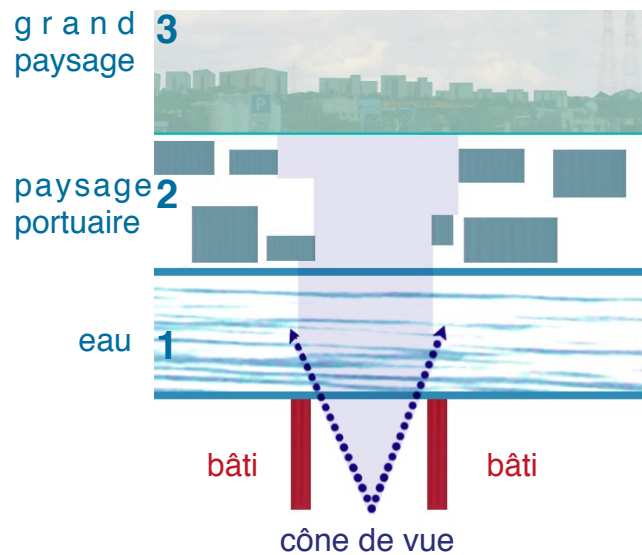
Exemple de traitement : petit volume - bureau traité avec simplicité et grands volumes - activités rythmées.



Exemple de traitement : petit volume, bâtiment préfabriqué.



Exemple de traitement : grands volumes, Centre technique de l'environnement, Anglet



Cône de vue

Des cônes de vues ont été identifiés et doivent permettre la lecture et la mise en scène de l'activité et du paysage portuaire.

Il doivent obligatoirement rester libres de toute construction et une bonne visibilité doit toujours être assurée.

Les cônes de vues figurent sur les plans référents à chaque secteur accompagnant ce dossier des prescriptions.



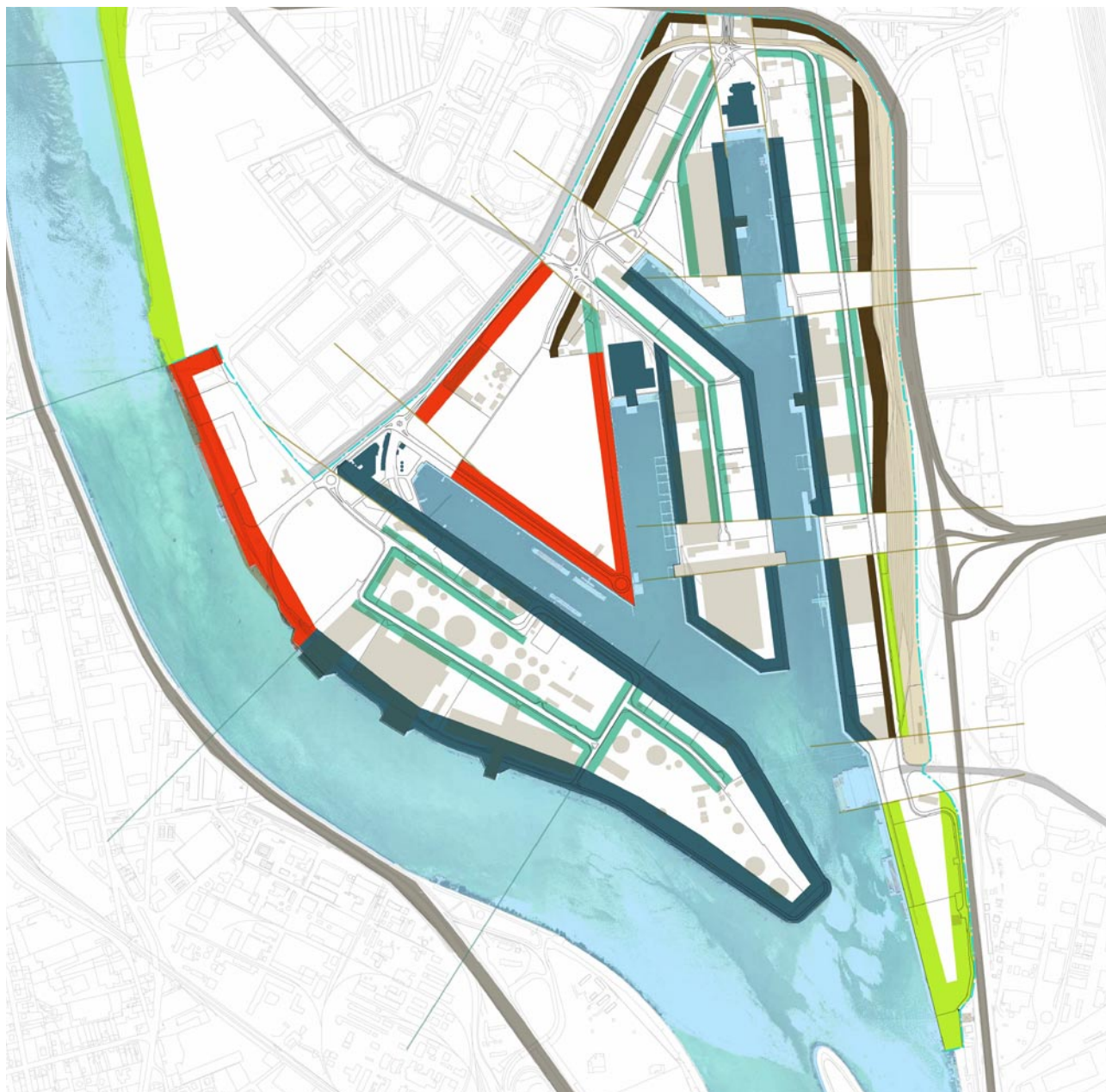
Cône de vue, rue d'Avignon donnant sur la rive opposée du fleuve.



Cône de vue, rue de Dôle donnant sur la Darsette.



Cône de vue, rue Chalon-sur-Saône sur T2 et la presqu'île des hydrocarbures.



Charte de Qualité Architecturale et Paysagère - Port de Lyon Edouard Herriot - mai 2008 -

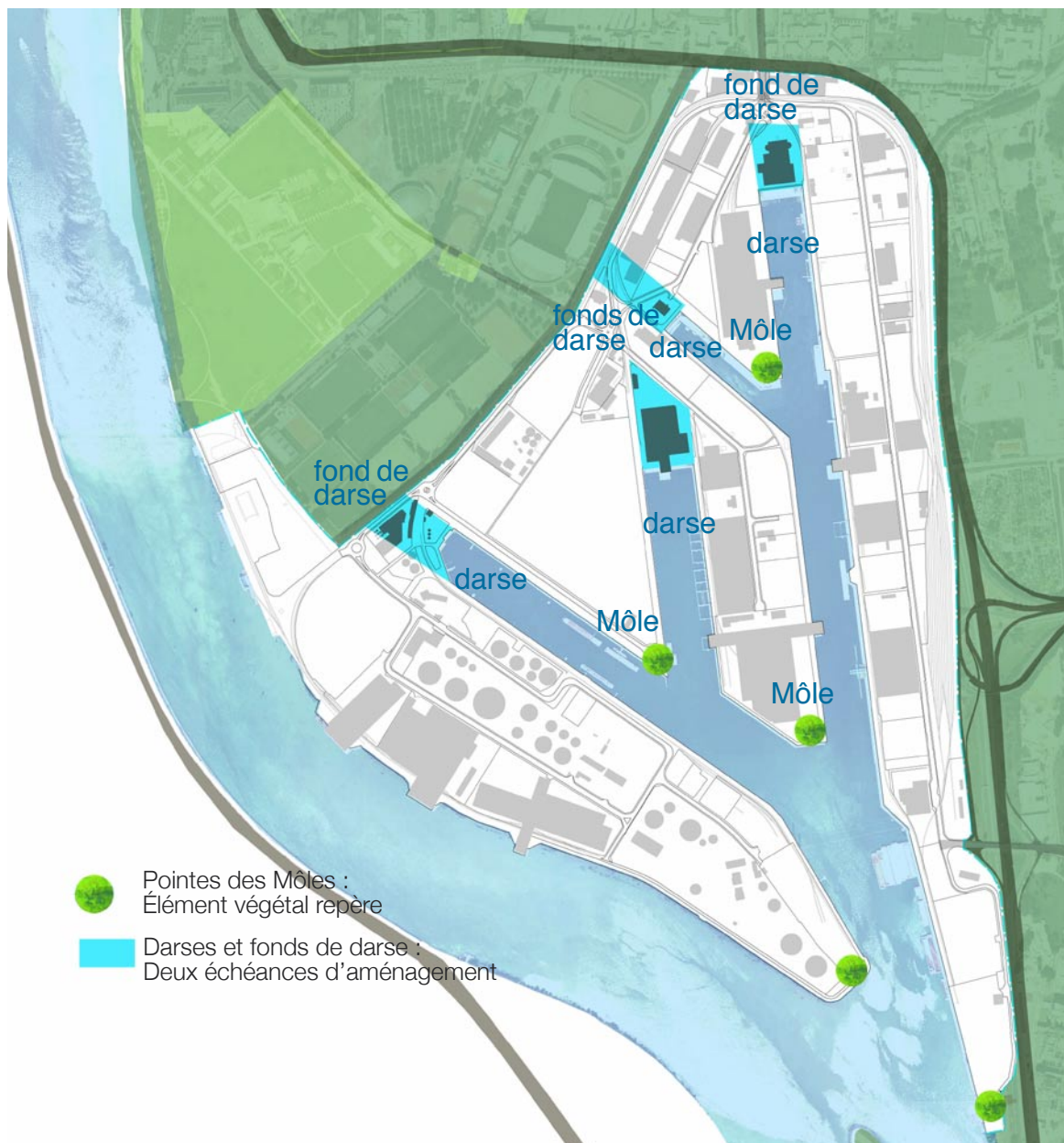
Couleur

Le choix harmonisé de couleurs pour les constructions permet la création d'une ambiance chromatique d'ensemble. La couleur peut ainsi redonner une unité au site portuaire et le rendre clairement identifiable comme entité territoriale au sein de la ville.

Sur l'ensemble du site portuaire la colorimétrie issue de la palette froide est à privilégier, ceci pour rejoindre la Charte Chromatique du Rhône (établie en 1989 pour les constructions sur les berges du Rhône par Michel Roz) où les tonalités dominantes sont le gris, le blanc et le bleu.

La colorimétrie des façades doit obligatoirement respecter les prescriptions suivantes se déclinant par façade :

- Les façades portuaires côté ville** : Tonalité dominante neutre, variation de différentes valeurs du gris. Dégradé de valeur (du sombre au clair) depuis le socle jusqu'à la ligne de crête. De petites touches de couleurs sont permises occasionnellement.
- Façades orientées vers les darses** : Tonalité dominante issue de la gamme froide : gris, bleu, vert. Dégradé de valeur (du sombre au clair) depuis le socle jusqu'à la ligne de crête. Des matières réfléchissantes et translucides sont à privilégier. Des teintes chaudes peuvent être introduites par petites touches.
- Façade constituée par le Terminal 1 et le Terminal 2** : Chromatisme lié à la localisation des containers (multicolore, en mouvance).
- Façades orientées vers les voiries internes du Port** : Tonalité dominante issue de la gamme froide : gris, bleu, vert, valeurs variables. Des teintes chaudes peuvent être introduites par petites touches.
- Façade** au front végétal dominant.



Darse

Les projets d'aménagement et de construction devront mettre en valeur l'eau en tant qu'élément constitutif majeur du paysage portuaire.

Valoriser obligatoirement la présence des darses en respectant l'ouverture des cônes de vues et en aménageant les zones d'accroche entre les parcelles privées et le quai. Ceci pour renforcer l'identité de lieu et valoriser ainsi l'image du Port et des entreprises qui y sont installées.

Fond de darse

Les projets d'aménagement et de construction devront mettre en valeur l'eau en aménageant qualitativement les fonds de darse.

Concernant les parcelles avec les réhabilitations et réaménagements à venir.

Prévoir obligatoirement un traitement qualitatif des fonds de darses, que ce soit celui des aménagements extérieurs attenants au bâtiment et aux abords de l'eau, ou celui de la peau du bâtiment (colorimétrie à respecter, matériaux translucides/réfléchissants à utiliser,...).

Concernant les parcelles avec les démolitions/reconstructions et constructions neuves à venir.

Laisser nécessairement les vues dégagées sur l'eau en fond de darse, en conservant des parcelles libres de toute construction et en requalifiant le traitement des espaces extérieurs en contact avec l'eau.



Mise en valeur de l'eau par l'implantation d'un restaurant
Port de Gennevilliers.



Mise en valeur de l'eau par le traitement des abords
Port de Gennevilliers.



Elément-repère végétal
Môle T2 - Port Edouard Herriot

Môles

Proposer un élément-repère à l'échelle du site portuaire.

Les pointes des Môles devront être mises en scène en marquant les espaces existants en pointe de Môle par de grands sujets végétaux adaptés au milieu fluvial. Ce repère doit être obligatoirement constitué d'au moins 3 arbres de grande hauteur (25-30m) avec un large couvert végétal et accompagnés d'une masse arbustive de 6 à 10m de hauteur constituée de 2 à 4 sujets.

Se référer à la palette végétale p.25

Ces éléments-repère, à l'échelle du site portuaire, deviendront des éléments pérennes soulignant la morphologie du territoire.

Se référer au plan p.12

Espaces verts

Consolider l'armature végétale du Port en tant qu'élément pérenne du lieu.

Les espaces verts sont le liant entre des espaces de morphologie et de fonction diverses. Ils structurent l'environnement commun en l'améliorant en terme de confort et d'image.

Les espaces verts privés s'inscrivent ainsi dans une logique paysagère conçue à l'échelle de l'ensemble du site portuaire.

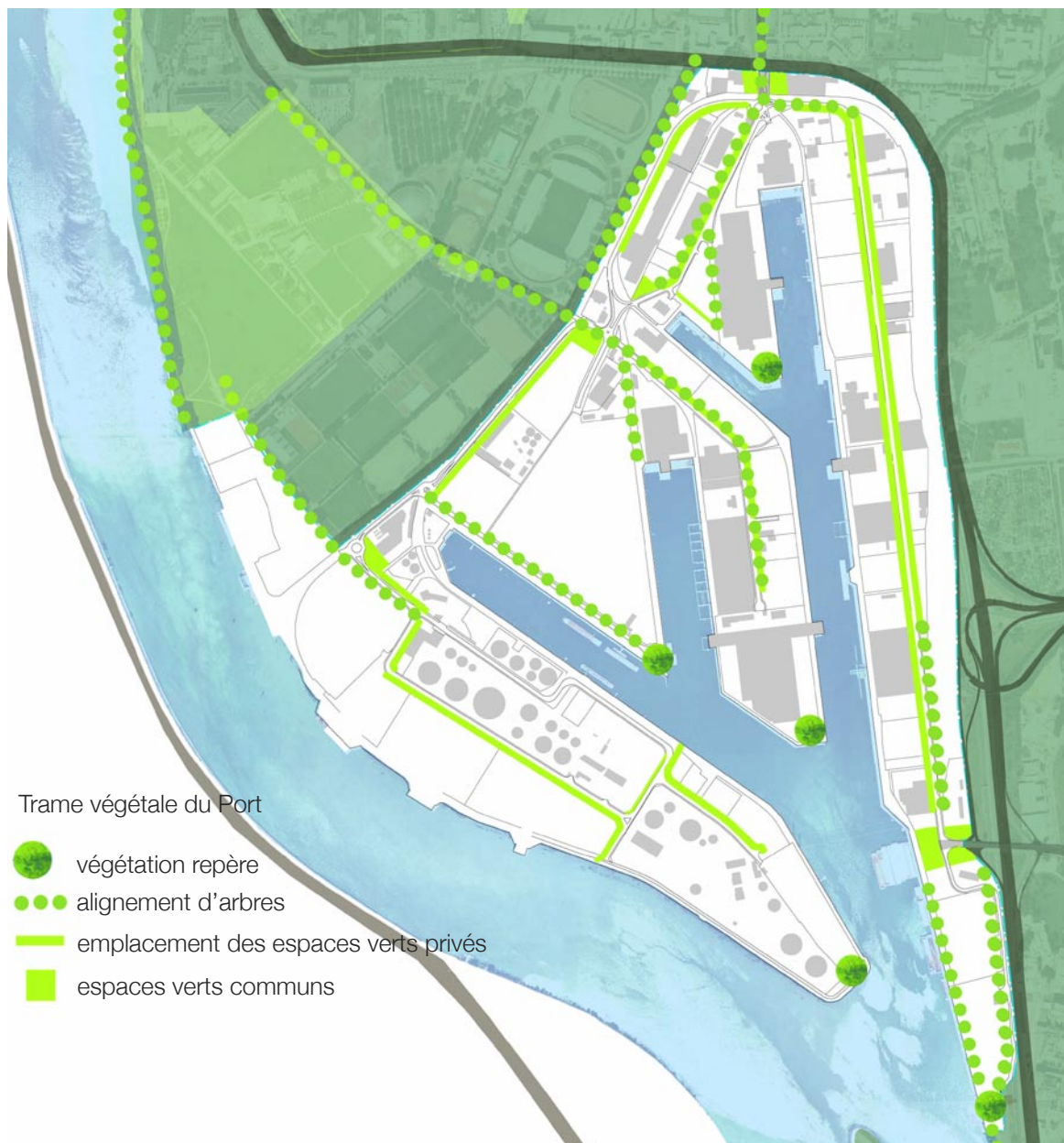
Localisation : Les espaces verts privatifs (10% de la parcelle) doivent être situés obligatoirement le long de l'espace commun pour participer au paysage d'ensemble.

Positionnement sur la parcelle : se référer aux planches des secteurs.

Organisation : Les surfaces des espaces verts doivent être composées d'un seul tènement ou bien regroupées au maximum.

Proposer un environnement paysager en lien direct avec le milieu fluvial.

Sélection des essences adaptées et diversité végétale à privilégier. Se référer à la palette végétale p.25-26.





Accompagnement paysager/limite paysagère
Z.A. Plaine de l'Ain



Accompagnement paysager
L'île de Nantes



Espace de transition végétal entre parcelles privées
et espace commun - Z.A. Porte des Alpes



Cadrage végétal
Port Edouard Herriot



Les espaces verts des parcelles privées structurent et
qualifient l'espace commun de la rue.
rue de Chalon-sur-Saône, Port Edouard Herriot.



Végétation repère
Fond de darse - Port Edouard Herriot.

Valoriser les éléments liés à l'eau, à la structure et à l'activité du Port, à l'aide d'éléments végétaux divers.

Les caractéristiques et le choix des essences ou du type de végétalisation permettront d'obtenir les effets suivants :

- confort et qualité des parcours : accompagnement,
- mise en valeur d'un lieu : encadrement paysager,
- ponctuation/repère : grand sujet végétal,
- délimitation et transition entre les espaces : plantations variées,
- qualification d'un espace spécifique ou «en attente» : végétalisation évolutive.

Espaces en attente

Les espaces non occupés par l'activité industrielle doivent faire l'objet d'un traitement paysager à dominante végétale afin de limiter l'imperméabilisation du sol.

Le revêtement goudronné de base en tant que traitement des espaces non occupés par l'activité industrielle est interdit.

Les espaces non occupés peuvent être envisagés comme des espaces évolutifs «en attente» :

au départ végétalisés ils peuvent, sans travaux supplémentaires, accueillir par la suite des fonctions industrielles. Leur traitement doit ainsi être choisi en fonction de ce besoin d'adaptation et d'évolution : pavés avec des joints végétalisés, stabilisation du sol avec le système de dalles alvéolaires, dalles engazonnées en béton,...



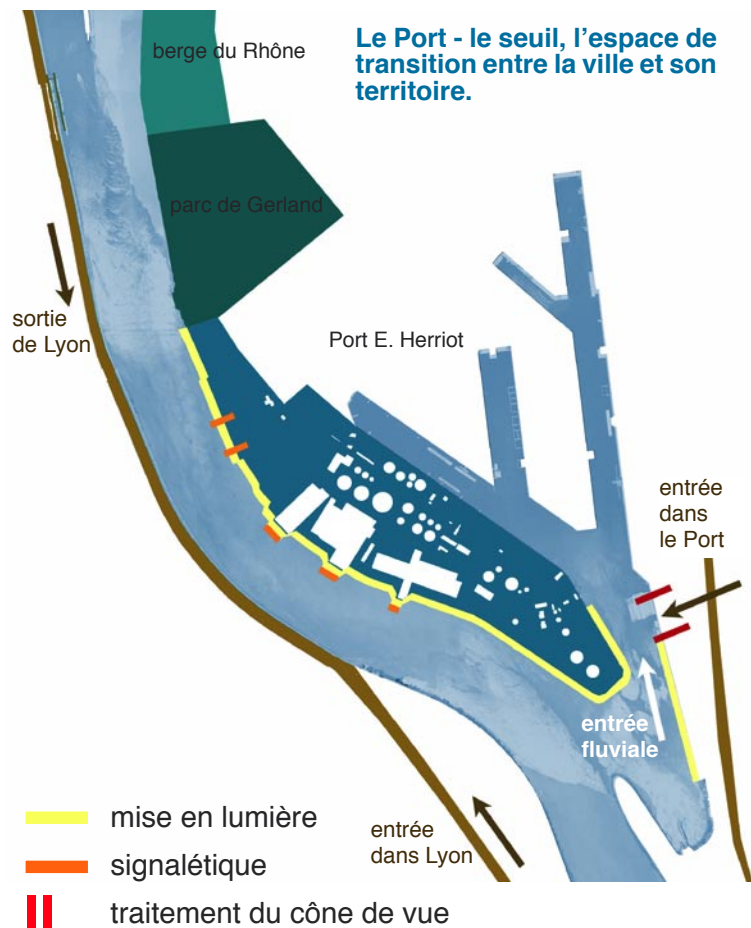
surface en pavé avec des joints végétalisés



dalles alvéolaires



dalles engazonnées en béton



Fleuve

L'amélioration de l'accroche entre le fleuve et le Port a un double objectif : valoriser la présence du Port perçu depuis le fleuve et la rive opposée ; valoriser l'accroche fluviale du Port perçu depuis l'intérieur du territoire portuaire.

Les séquences morphologiques de la façade doivent être renforcées car elle participent pleinement à la lecture cinétique du lieu.

Le fleuve est à l'origine de l'activité portuaire. Il est ainsi important de mettre en valeur sa présence par l'aménagement spécifique de l'accroche de la parcelle à la berge et par sa mise en scène depuis l'intérieur du Port : la perception visuelle du fleuve pourra ainsi être privilégiée à l'aide de cônes de vue préservés.



berges du Rhône - parc de Gerland



séquence 3 - Terminal 1



séquence 2 - entrepôts



séquence 1 - hydrocarbures



Un exemple concret et exemplaire de bâtiment à haute performance énergétique et du premier bâtiment industriel à énergie positive, GEG à Grenoble (38)
700 m2 ateliers + 900 m2 tertiaire

- Des installations techniques économes en énergie.

Mise en place de moyens de production décentralisés

Panneaux photovoltaïques (eau chaude+électricité),

Chauffage à l'aide de chaudière à gaz à haut rendement et une centrale de cogénération gaz,

Toiture végétalisées pour la rétention d'eau,...

- Une conception architecturale bioclimatique

Sur-isolation,

Volumétrie simple, faibles décrochés de façade,

Structure positionnée à l'extérieur.

Bonne orientation des baies vitrées,...

- Solutions passives naturelles pour le confort d'été

Toitures ventilées,

Terrasses végétalisées,

Protection solaire adaptée,

Rafrachissement par frigories de la nappe phréatique,...

Confort thermique

Tout bâtiment où du personnel travaille quotidiennement doit être conçu (orientation, inertie, isolation) de façon à pouvoir assurer un meilleur confort thermique et un minimum de dépense énergétique.

Gestion de l'eau de pluie

La gestion de l'eau de pluie doit être envisagée dès la conception du projet. L'eau des toitures :

L'eau pluviale pourrait être retenue dans des toitures végétalisées, récupérée pour l'arrosage ou pour l'usage industriel. L'eau de la surface de la parcelle: les surfaces perméables doivent être prédominantes sur la parcelle.

Lumière naturelle

Tout bâtiment où du personnel travaille quotidiennement doit être éclairé naturellement la journée par une quantité suffisante d'ouvertures.

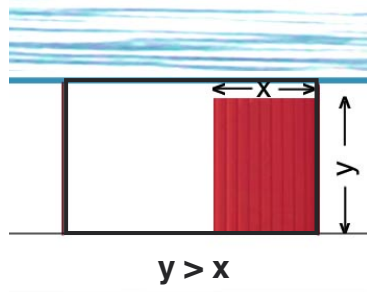
Renouvellement de l'air et climatisation

Une ventilation suffisante (de préférence naturelle) doit être prévue dans tous les locaux où du personnel travaille quotidiennement.

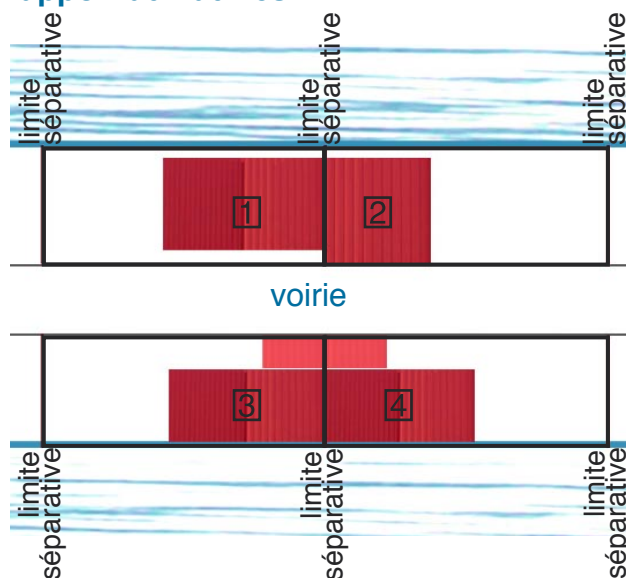
Gestion des déchets

Limiter la production de déchets et optimiser leur gestion, valoriser les déchets de chantier, réduire les pollutions et les nuisances, maîtriser les ressources en eau et en énergie et utiliser la déconstruction sélective de façon spontanée et obligatoire.

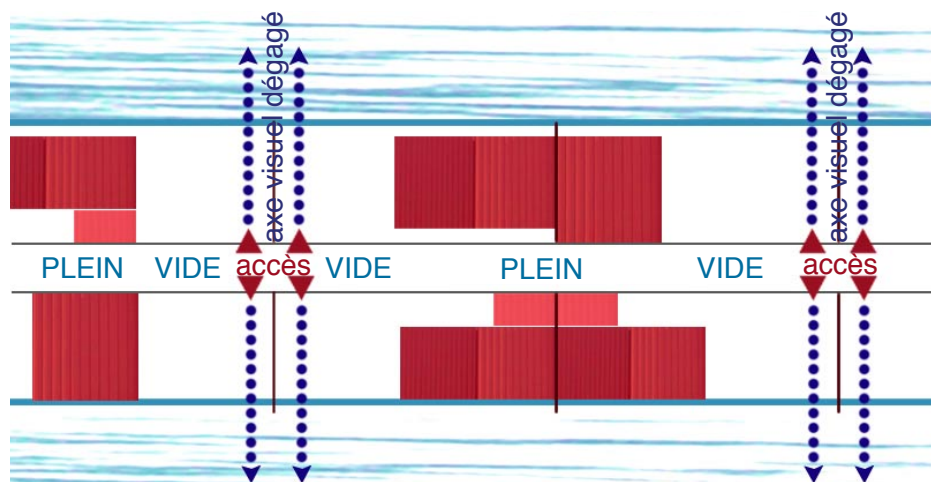
1. Implantation d'un bâtiment principal sur sa parcelle



2. Implantation des bâtiments les uns par rapport aux autres



3. Organisation du rythme entre espaces bâtis et non bâtis le long d'une voirie



Implantation

Une structure de séquences claires doit être recherchée : espaces de forte densité et espaces de faible densité.

Principes généraux :

1. Implantation d'un bâtiment

Tout nouveau bâtiment doit s'implanter dans la mesure du possible, perpendiculairement à l'axe de la voirie et de la darse ($y > x$). Son implantation devra être en limite séparative de parcelle dès que possible.

2. Implantations de plusieurs bâtiments

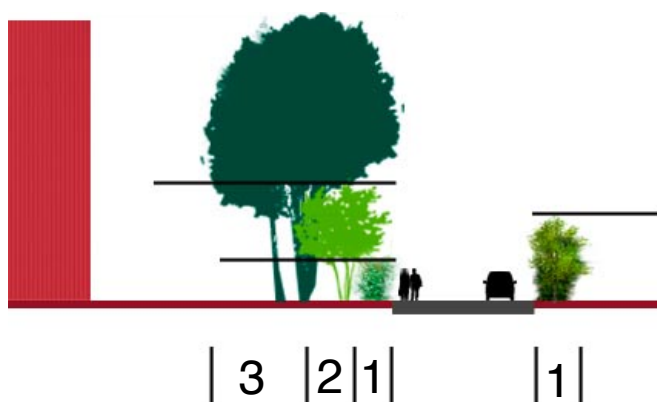
- Les bâtiments de deux parcelles adjacentes doivent s'implanter le plus près possible en mitoyenneté.
- Chaque regroupement de bâtiments doit se retrouver au maximum en vis-à-vis de celui situé de l'autre côté de la voirie.

3. Cette organisation d'implantation des bâtiments vise à :

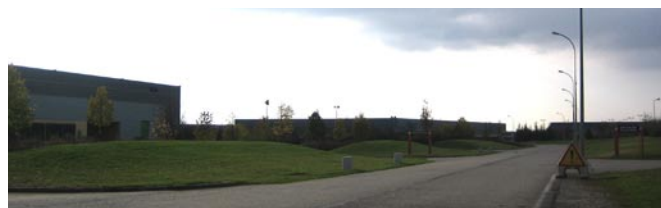
- hiérarchiser les usages le long de la voirie : générer des espaces ouverts ou construits, des zones aux dynamiques variables,...
- dégager ainsi des espaces transversaux poreux assurant des vues sur l'eau et l'activité portuaire,
- assurer une perception variée et rythmée des voiries, dont les longueurs sont très importantes.

1- Limite paysagère

Une haie arborée ou arbustive de plusieurs niveaux et/ou épaisseurs variées peut former la limite



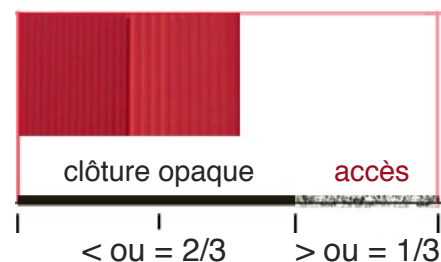
Limite - haie arborée, ZI Plaine de l'Ain



Limite - talus végétalisé, ZI Plaine de l'Ain

2- Clôture opaque

Rapport maximum du linéaire de clôture opaque situé à l'opposé de l'accès à la parcelle



2- Clôture légère

Transparence et légèreté pouvant être obtenue avec des matériaux industriels



clôture caillebotis acier galvanisé Rotterdam

Entre la parcelle privée et l'espace commun : rue ou darse

Parcelle/Rue :

Le traitement de la limite doit garantir une bonne cohabitation entre espaces privé et commun.

1. Limite paysagère – Un espace paysager de transition est prescrit sur certaines parcelles. Son rôle est de consolider le tissu paysager de la voirie et de mettre en valeur la parcelle. Se référer aux plans des secteurs.

2. Dans le cas où la clôture est utilisée comme limite, une cohérence de clôtures sur la totalité du linéaire d'une rue est recherchée. Règles obligatoires à respecter: **Hauteur** maximum à 2,70m,

Couleur monochrome de teinte foncée.

- D'une manière générale la transparence et la légèreté des clôtures doivent être privilégiées. Ces clôtures peuvent prendre des formes différentes : grilles et grillages de modèles divers.

- Une clôture opaque pourrait être envisagée pour des raisons de sécurité, ou dans des cas où il y aurait besoin de faire un écran visuel afin de masquer des espaces peu valorisants. Son linéaire, au rapport maximum de 2/3 de celui de la parcelle, laisse obligatoirement l'accès et les axes visuels.

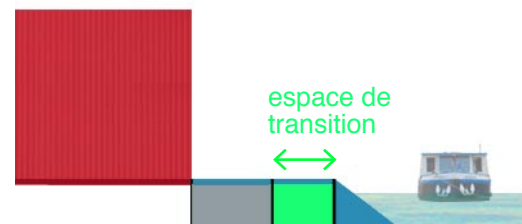
Néanmoins cette opacité doit être obtenue à l'aide d'éléments végétaux de type haie ou par des panneaux soignés et bien composés. L'implantation des aires de stockage et de locaux techniques à proximité immédiate de la rue est interdite ou obligatoirement intégrée dans l'architecture globale du bâtiment. L'utilisation de grillage souple est prohibée.



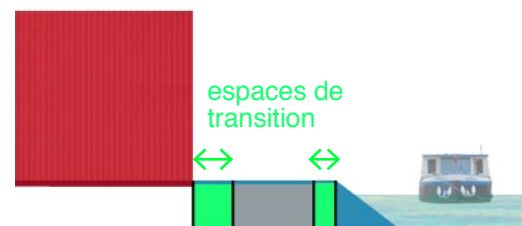
Uniquement le quai de chargement est à traiter en dur
Port de Gennevilliers

Plan principe

Positionnement de l'espace de transition



aménagement côté eau



aménagement de part et d'autre de la piste de sécurité

Parcelle/ Darse

Le traitement de la limite doit favoriser l'accroche et la transition avec l'élément eau.

Il est obligatoire de prévoir un espace paysager (végétal et/ou minéral) de transition entre l'eau et la parcelle dans le linéaire qui n'est pas occupé par des structures spécifiques liées à l'activité fluviale (quai de chargement, portiques,...).

Cet espace peut prendre place d'un seul côté ou de part et d'autre de la piste de sécurité longeant l'eau.

Goudronner des linéaires trop importants le long de l'eau est interdit.

Entre deux parcelles privées

Les limites entre les parcelles doivent rester transparentes sur le plus grand linéaire possible.



Une bande végétale relie la parcelle à l'eau
Port de Gennevilliers

Matériaux

Bâtiment

Le choix des matériaux doit obligatoirement se faire selon les critères suivants :

- Harmoniser la nouvelle construction avec l'environnement bâti.
- Privilégier des matériaux qui expriment la nature portuaire du lieu et mettent en valeur la spécificité paysagère du site : métal, béton brut, bardages minéraux, matériaux translucides et réfléchissants.
- L'emploi des matériaux à nu/brut est possible, à condition que leur mise en œuvre soit bien soignée et qu'ils apportent une réelle qualité architecturale.

Revêtement des surfaces extérieures

Pour les espaces extérieurs à valoriser il est conseillé d'utiliser les traitements simples exprimant la nature des lieux : béton balayé, désactivé,... ; pierre ; gravier ; pavés ; stabilisé,...

Le revêtement goudronné de base est fortement déconseillé.



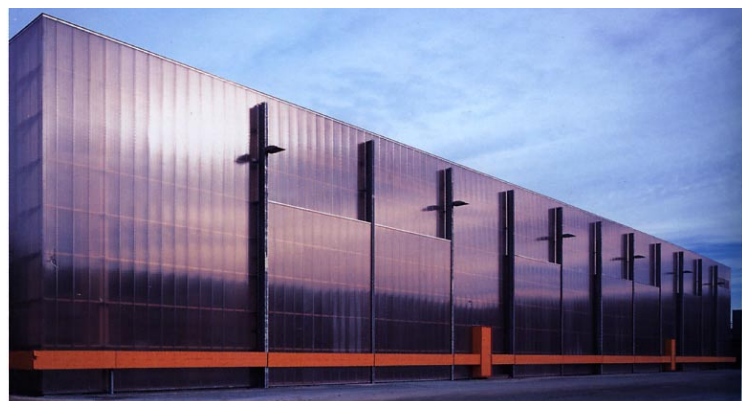
La façade en écailles métalliques en inox, pour sa capacité de composer avec le paysage, en le sublimant. Usine Aplix, Le Cellier, France



La façade en maille métallique, pour sa légèreté et sa transparence. Usine Nescafé, Orbe, Suisse



Le contraste obtenu entre le socle en béton brut et le haut de la façade en polycarbonate. Sobriété ponctuée par les entrées colorées. Centre technique à Sevrans, France



La façade en polycarbonate, pour sa légèreté, sa transparence, sa capacité d'absorber les composants de l'environnement. Entrepôt, Munich, Allemagne

Parking privatif

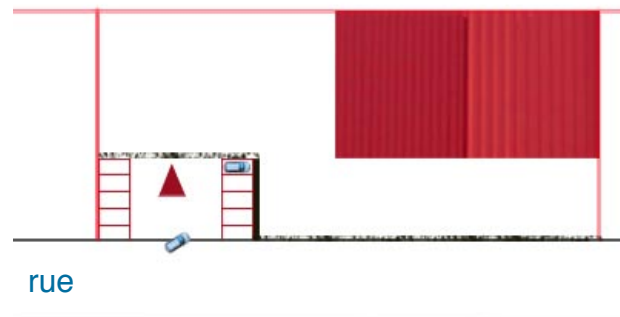
Positionnement : L'aire de stationnement doit être située à proximité de l'entrée de la parcelle, et doit de préférence entretenir un lien direct avec l'espace commun de la rue.

Organisation : L'aire de stationnement doit être organisée avec un fractionnement du linéaire toutes les 6 places.

Les revêtements de type «evergreen» ou des enrobés poreux sont à privilégier.
L'imperméabilisation de la surface de stationnement est déconseillée.

Plan principe

Positionnement du parking privatif



Le stationnement participe à l'espace de la voirie :
ZA La Saulaie



Port de Gennevilliers



Port E. Herriot - Cardem Eurovia (stat. evergreen)

Le stationnement en «evergreen» adoucit la perception du lieu



Secteurs

Le port est constitué de cinq grandes entités géographiques : les secteurs. Leurs spécificités sont définies par leur morphologie, la relation qu'ils entretiennent avec les territoires qui les bordent, les ambiances qu'ils dégagent, et les enjeux d'aménagement qu'il représentent.

Secteur 1

s'organise autour de la rue Fos sur Mer, il accompagne l'entrée Rive Est de l'agglomération lyonnaise.

Secteur 2

est un territoire de transition articulé entre l'entrée portuaire et un deuxième nœud majeur de répartition des flux.

Secteur 3

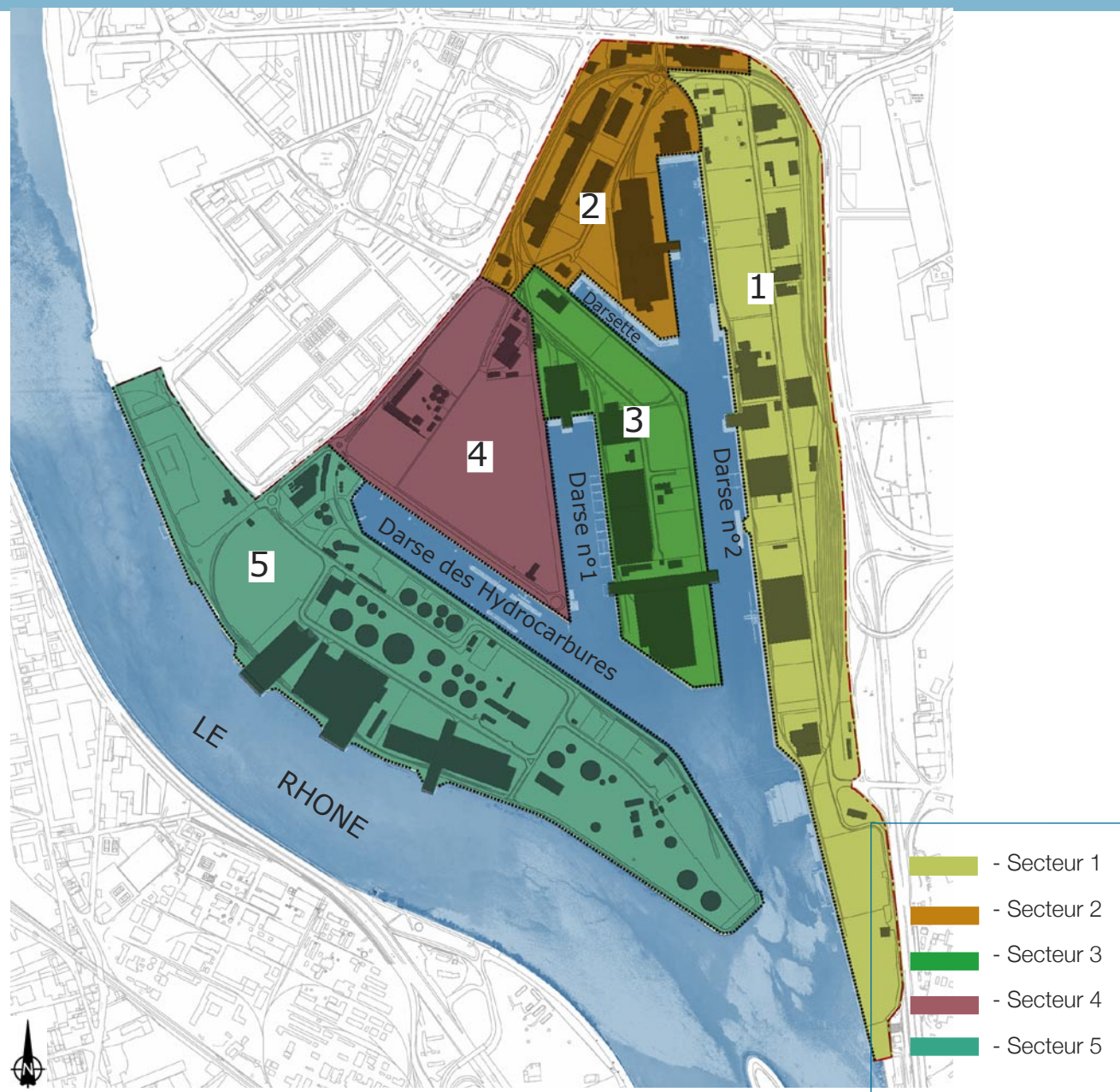
est un territoire structurant le cœur géographique du Port, sans impact direct sur l'environnement urbain. Au croisement de l'ensemble de Darses, il articule le carrefour fluvial interne du port.

Secteur 4

est un espace quasi-monofonctionnel, occupé essentiellement par l'activité liée au transport de conteneurs. Son lien avec l'environnement immédiat paysager reste à définir.

Secteur 5

est en contact avec la berge «naturelle» du Rhône, il structure l'image et le front portuaire à l'échelle territoriale.





arbre repère : *Fagus sylvatica* - Hêtre commun
arbre de grande dimension au feuillage marcescent, zone humide



ailanthus altissima



alnus glutinosa



betula nigra



carpinus betulus



fraxinus excelsior



populus alba



quercus palustris



quercus robur

essences adaptées au milieu humide, résistantes (pollution, zone difficile), feuillage marcescent pour certaines

Végétaux

La palette de végétaux doit obligatoirement être élaborée en fonction des critères suivants :

- Essences typiques du milieu fluvial du Rhône à privilégier,
- Sur les grandes surfaces, la composition des végétaux doit nécessiter peu d'arrosage,
- Les essences choisies doivent s'adapter aux secteurs et au type d'espace planté en fonction de leur système racinaire et fructification, leur caractéristique de feuillage (persistance, nuance,...), du type d'ombrage souhaité, de la valeur ornementale désirée,...

Le choix des plantations se fera en fonction de la palette proposée ci-contre. Cette palette peut être enrichie par d'autres essences à condition qu'ils répondent aux critères mentionnés ci-dessus.

Essences

Arbres de haute tige

Cépées

Arbustes

Les essences proposées se déclinent de l'arbre tige, au cépée et parfois en haie arbustive. Leur enjeu étant de qualifier ou ponctuer un espace, avec comme objectifs de servir de :

arbre repère

arbre d'alignement

cadre paysager

limite paysagère, haie arborée, haie arbustive

espace de transition entre la voirie et l'espace privé.



Cornus mas - cornouiller jaune marcescant, port dense



Choisya ternata florissant, port dense



Viburnum Tinus - laurier tin florissant, port dense

Arbustes/haie arbustive

Les essences suivantes peuvent servir de base régulière par leur caractéristique de persistant. Leur enjeu étant de végétaliser un espace, une clôture grillagée, avec comme objectifs de servir de : limite paysagère, haie arborée, haie arbustive espace de transition entre la voirie et l'espace privé.

Dans la composition d'une haie au minimum trois essences doivent être prévus.

Surface végétale

Engazonnement

Prairie extensive

Les grands espaces à végétaliser ont comme objectifs de valoriser et qualifier : un espace de transition entre voirie et espace privé, un «espace en attente».

Les essences utilisées doivent être peu consommatrices d'eau et ne nécessiteront pas d'arrosage automatique.



prairie extensive Novaflora - Lille

Charte de Qualité Architecturale et Paysagère - Port de Lyon Edouard Herriot - mai 2008 -



espace engazonné naturel - Nantes



espace engazonné de transition - (69)